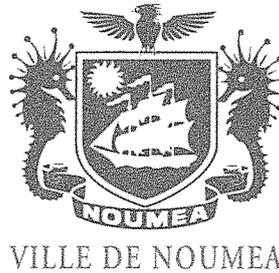


AB/MG/FJ/N° 7703  
 Départ : 27305  
**Direction du Génie Urbain  
 et des Infrastructures**



Division Exploitation  
**Voirie, Eau et  
 Assainissement**

☎ : 27 31 15 - **Fax** : 28 25 58

Courriel : mairie@ville-noumea.nc

Le - 9 DEC. 2013

Le Maire

à

**Madame Cynthia LIGEARD  
 PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE  
 LA PROVINCE SUD  
 BP L1  
 98849 NOUMEA CEDEX**

Affaire suivie par :

Référence : V/lettre du 10 octobre 2013  
 enregistrée en mairie sous le n° 16955

Objet : Compte-rendu de la visite d'inspection réalisée  
 le 26 septembre 2013 sur l'ouvrage de traitement des  
 eaux usées de Tindu et Kaméré

PROVINCE SUD - Secrétariat Général										N° 39476		ARRIVEE LE 11 DEC 2013			
	P	VPI	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	aG	Observation (s)			
Affecté						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre					
Copie															
	SGAAT		A	C	SGA DD		A	C	SGA E/S		A	G			
	DE	DL	DPA	Autre		DEW	DDR	Autre		DES	DSL	DD	DPASS	MDF	Autre
Affecté															
Copie															

Madame le Président,

Après réception du compte-rendu, suite à la visite d'inspection de la station d'épuration de Tindu-Kaméré réalisée par vos services le 26 septembre 2013, il est nécessaire de préciser qu'il y a eu, d'après mon analyse, une confusion entre l'objet initial de la visite qui était la présentation sur site par la Subdivision Etudes Eau et Assainissement des travaux de mise à niveau en cours sur la station et la visite d'inspection qui a eu lieu.

En effet, le suivi de l'exploitation des stations d'épuration est assuré au sein des services de la Ville par la Subdivision Exploitation Eau et Assainissement et l'exploitation stricte relève de la mission de la Calédonienne des Eaux (CDE), dans le cadre du contrat de délégation de service public liant la CDE et la Ville de Nouméa. Les personnes compétentes pour vous accompagner dans une visite d'inspection, au sein des services de la Ville et de la CDE, n'étaient donc pas présentes et je regrette cette situation.

Concernant, vos demandes liées à l'exploitation de la station, je tiens cependant à vous préciser que le pont racleur du dessableur-dégraisseur a été remis en place et que les batardeaux manquants sur les lits de séchage ont été remplacés.

De plus, je prends note de votre demande de communication, au moins 15 jours avant leur démarrage, des dates et durées des périodes de maintenance, d'entretien et de réparation pouvant entraîner un arrêt total ou partiel de l'installation, ou avoir un impact sur la qualité des eaux rejetées. Vous sollicitez également la transmission des caractéristiques des déversements pendant ces périodes ainsi que les mesures prises pour réduire l'impact sur le milieu récepteur. Cette demande sera transmise à la Calédonienne des Eaux qui a la charge de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement sur les stations d'épuration de la Ville de Nouméa.

Concernant les travaux en cours, les réponses apportées à vos remarques sont les suivantes :

- Un groupe électrogène a été mis en place lors de la coupure générale prévue le 26 novembre 2013 ;
- La possibilité d'orienter les effluents sur les deux (2) filières en cas de bypass du prétraitement n'a pas été envisagée dans le cadre des travaux ;
- Le planning des coupures hydrauliques et électriques est transmis et remis à jour lors du comité hebdomadaire de pilotage auquel vous participez.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de ma haute considération.